
CYCLE A ORIENTATION PROFESSIONNELLE (COP) : Danse

Ce 3ème cycle à Orientation Professionnelle s'organise en trois années de formation dans la discipline principale choisie (classique, contemporain ou jazz) complétée des disciplines théoriques et enrichie d'autre styles de danses enseignés au CRR . Construit en accord avec les textes réglementaires nationaux, il se clôture par l'obtention du Diplôme d'Etudes Chorégraphiques, première étape vers une professionnalisation dans le champs des métiers de la danse et qui donne également l'équivalence de L'Examen d'Aptitude Technique (permettant l'entrée en Formation au Diplôme d'État de professeur de danse). Afin d'intégrer pleinement la dimension scénique et artistique de la danse dans ce cycle de formation du danseur, les élèves danseurs en COP font partie de l'Ensemble chorégraphique du conservatoire de Clermont-Ferrand « les Hybrides » avec lequel ils participent à des créations dans les spectacles de la saison du CRR ou à l'extérieur.

Public concerné :

Le COP est destiné aux élèves qui envisagent la poursuite de leurs études supérieures après l'obtention du Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (DEC). Ils doivent s'investir dans leur pratique de danse , et se rendre pleinement disponibles pour les activités et les projets développés dans ce cycle.

L'équipe pédagogique :

- lien liste des enseignants : [Cliquez-ici !](#)

Contenu de la formation :

La formation s'étale sur 3 ans. Son volume global est de 1260h minimum qui représentent entre 12h et 15h de danse /semaine.

Les enseignements :

- 4 cours par semaine de la danse dominante
- 2 cours d'une deuxième esthétique de danse (facultative)
- théories de la danse (formation musicale du danseur, culture chorégraphique, anatomie, AFCMD)
- ateliers de recherche chorégraphique, répertoire, préparation à la scène

Conditions d'admission :

- Pré requis : concours d'entrée en COP

Le cycle à orientation professionnelle est accessible sur examen d'entrée aux élèves :

-
- ayant obtenu leur fin de cycle 2 au sein du CRR (ou venant d'un autre établissement labélisé par l'Etat)
 - en cours de cycle 3 au sein du CRR (ou venant d'un autre établissement)
 - ayant un très bon niveau de pratique de danse obtenu dans une école associative ou publique

Modalités d'inscription :

L'inscription en ligne est possible dans la 2ème partie du mois de juin de chaque année scolaire en cliquant sur le lien suivant « imuse-clermontferrand.fr »

Dates du concours d'entrée : à paraître sur le site

Contenu des épreuves :

- Un extrait de cours technique dans la discipline principale et les disciplines complémentaires le cas échéant
- Un temps d'improvisation
- Présentation individuelle de la variation du Ministère de la Culture Fin de 2ème Cycle entrée CEPI choisie parmi les 3 dernières années
- Une composition personnelle d'une durée de 1'30 à 3 minutes
- Un court entretien avec les membres du jury sur le projet et les motivations du candidat

Résultat d'admission : Ils sont donnés le soir même ou le lendemain des auditions d'entrées

Statut étudiant

Un élève bénéficie du statut étudiant s'il est bachelier et suit un enseignement en cycle à orientation professionnelle.

Dans ce cas, l'élève relève du régime de la sécurité sociale étudiante.

L'affiliation à un régime de sécurité sociale étudiante est obligatoire pour les élèves bacheliers dès 16 ans, inscrits en France dans un établissement d'enseignement supérieur. En effet, le code de la sécurité sociale dans son article L. 381-4 dispose :

« Sont affiliés obligatoirement aux assurances sociales les élèves et les étudiants des établissements d'enseignement supérieur, des écoles techniques supérieures, des grandes écoles et classes du second degré préparatoires à ces écoles, qui, n'étant pas assurés sociaux à un titre autre que celui prévu à l'article L. 380-1 ou ayants droit d'assuré social, ne dépassent pas un âge limite».

Aussi, tous les élèves du conservatoire suivant au moins une discipline en cycle supérieur (COP), âgés de 16 à 28 ans et bacheliers, doivent s'inscrire ou justifier leur affiliation auprès du secrétariat, dès leur inscription. L'affiliation se fait en fonction de la profession des parents de l'étudiant et de son âge, selon les modalités édictées par le code de la sécurité sociale.

Statut étudiant / artiste

L'Université Clermont-Auvergne (UCA) peut reconnaître un statut d'étudiant-artiste aux étudiants inscrits dans l'établissement et exerçant parallèlement une activité artistique reconnue à un niveau élevé. Ce statut permet de prendre en compte ce public spécifique en valorisant son parcours

artistique et en adaptant son cursus de formation. Elaboré en partenariat avec le Conservatoire, ce nouveau statut permet aux élèves menant en cursus au Conservatoire et à l'Université de bénéficier d'un certain nombre de droits :

- accès à une aide du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) de la Direction de la Formation pour valoriser les compétences développées dans l'activité artistique (sur un CV ou tout autre support utilisé pour accéder à une expérience professionnelle) et délivrance en fin d'année d'une attestation du statut mentionnant les compétences mises en oeuvre.
- possibilité de faire valider par le Service Université Culture (SUC) la pratique de l'activité artistique au cours de l'année dans le cadre d'une UE libre.